

AVIS PUBLIC

Municipalité de Laurier-Station

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura séance du conseil municipal le lundi 4 juillet 2022 à 19h30 à la salle du conseil situé au 121-A rue Saint-André à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil adoptera les seconds projets de règlement suivants :

- Règlement 05-22 intitulé « Modification au Plan d'urbanisme 01-17 »;
- Règlement 04-22 intitulé « Modification au Règlement de zonage 02-17 ».

Résumé du projet 05-22 : Le règlement a pour but de modifier le plan d'urbanisme afin d'y créer une nouvelle grande affectation et ajouter un objectif de la municipalité en lien avec la conservation naturelle des milieux humides et hydriques.

Résumé du projet 04-22 : Le règlement a pour but de modifier le règlement de zonage afin de mieux encadrer les garages privés, mieux encadrer le nivellement des terrains, permettre la location de chambre dans les habitations bifamiliales, mieux encadrer les grandes aires de stationnement et diminuer le nombre de cases requises pour les habitations multifamiliales. Le règlement a pour but également de modifier les grilles de spécifications des zones PI-1, PI-2, PI-3, C-2 afin de continger les usages similaires des groupes d'usages 637 *Entreposage et service d'entreposage* et 461 *Garage de stationnement pour automobile*. La classe d'usage H2 *Unifamiliale jumelée* est retirée des grilles de spécifications des zones AD-1, AD-2, AD-3, AD-4 et AD-5 et la hauteur maximale des enseignes de la zone RH-4 est modifiée. Finalement, deux zones de conservations naturelles seront créées redéfinissant les limites des zones PI-2 et PI-3 et supprimant la zone P-5. Les articles sur les écrans tampons entre les zones moyennement compatibles et incompatibles sont modifiés afin d'y intégrer des dispositions additionnelles.

AVIS PUBLIC est également donné, par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet ci-haut détaillé. Une assemblée de consultation aura lieu le 22 juin 2022 à 19h00 à la salle du conseil municipal situé au 121-A rue Saint-André à Laurier-Station. L'objet de cette assemblée est de présenter les premiers projets de règlement 04-22 et 05-22. Au cours de cette assemblée, un représentant dûment nommé par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de

la municipalit  de Laurier-Station, situ  au 121 rue Saint-Andr ,   Laurier-Station, durant les heures d'ouverture r guli res du bureau.

Donn    Laurier-Station, ce 7 juin 2022

Justine Bouchard
Secr taire-tr sori re adjointe par int rim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussign e, **JUSTINE BOUCHARD**, secr taire-tr sori re adjointe par int rim de la municipalit  de Laurier-Station, r sidant   Dosquet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publi  le pr sent avis relatif au premier projet de r glement 04-22 modifiant le r glement de zonage 02-17 et au premier projet de r glement 05-22 modifiant le plan d'urbanisme 01-17 en affichant une copie   chacun des endroits suivants,   savoir :

- **Site internet de la municipalit  (en date du 7 juin 2022)**
- **Journal l'Express de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de juin 2022

Justine Bouchard
Secr taire-tr sori re adjointe par int rim